



fédération nationale du mérite maritime et de la médaille d'honneur des marins

Placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'intérêt général - Art. 200-1-b et 238 bis-1-a du CGI

Section Océan Indien

DMSOI - FNMM-SOI 2 rue Berthollet BP89
97 822 LE PORT cedex

Lundi 28 novembre 2022

Communiqué de presse

Ordre du Mérite maritime : M. Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la mer, décore 10 récipiendaires à bord de l'Osiris II

A l'occasion de sa visite officielle dans notre île, M. Hervé Berville, Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargé de la mer, a présidé vendredi 25 novembre une cérémonie au cours de laquelle 10 récipiendaires ont été décorés du Mérite maritime :

Au grade d'officier :

Thierry Clot, président de la section océan Indien de la Fédération nationale du Mérite maritime et de la médaille d'honneur des marins (SOI-FNMM) ;

Major Olivier Léonard, enseignant à l'École d'apprentissage maritime de La Réunion ;

Par suite d'un empêchement, l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes (er) Bernard Salva, chargé de communication au sein de la section, qui devait également être décoré, n'a pu être présent à cette cérémonie.

Au grade de chevalier

Sébastien Camus, président du Cluster maritime de La Réunion ;

Stéphanie Castre (née Légeron), éditrice de la revue Outre-mer grandeur nature ;

Stéphane Ciccione, directeur de l'observatoire des tortues marines Kélonia ;

André Jatob, ancien directeur de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture du conseil régional de La Réunion ;

Jérôme Lafon, administrateur en chef de 2^{ème} classe des affaires maritimes, directeur-adjoint de la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI) ;

Sami Ouadrani, directeur de l'École d'apprentissage maritime de La Réunion ;

Thomas Rostaing, administrateur en chef de 2^{ème} classe des affaires maritimes, directeur du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS sud océan Indien) ;

Laurent Virapoullé, directeur général de l'armement Pêche Avenir.

Cette cérémonie s'est déroulée au Port Ouest à bord de l'Osiris II, navire de surveillance des pêches, appartenant à la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA). Ce navire de 55 mètres de long est un ancien palangrier des pêches australes (ex-Ile de La Réunion I) transformé en patrouilleur austral en avril 2019. Il est équipé d'un local de plongée, de laboratoires d'analyse et d'une embarcation d'intervention rapide. L'Osiris II embarque régulièrement des inspecteurs de

pêche des affaires maritimes ou des gendarmes maritimes. Il peut également effectuer des missions d'exploration ou d'études scientifiques. Ce navire est armé par un équipage mis à disposition par Cap Bourbon, armement spécialisé dans la pêche à la légine dans les eaux des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Cette cérémonie aura regroupé plus d'une cinquantaine de participants, dont plusieurs autorités, et notamment M. Jérôme Filippini, préfet de La Réunion, le sénateur Michel Dennemont, la députée Karine Lebon, M. Olivier Hoarau, maire du Port, M. Eric Mévélec, directeur de la mer sud océan Indien, et M. Eric Legrigeois, directeur du Grand Port Maritime de La Réunion.

Au cours de son intervention, le Ministre a notamment rappelé les grandes priorités de son action : décarboner le transport maritime dans le cadre de la stratégie France Mer 2030 ; soutenir La Réunion afin d'en faire la tête de pont de l'océan Indien qui est un espace maritime stratégique pour notre pays et pour l'espace européen ; renforcer la formation des marins de demain par la création d'un lycée de la mer à La Réunion.

Après cette cérémonie présidée par le Ministre, M. Daniel Le Gohebel, chef mécanicien, s'est vu remettre la croix d'officier du Mérite maritime par M. Yannick Lauri, commandeur du Mérite maritime, et président d'honneur de la SOI-FNMM.

Précisons que l'ordre du Mérite maritime a été institué par la loi du 9 février 1930 et qu'il est destiné à récompenser la valeur professionnelle des marins et le mérite des femmes et des hommes qui se sont distingués par des services particuliers pour le développement et le rayonnement des activités maritimes. La haute valeur du Mérite maritime a été reconnue par le général de Gaulle, qui a maintenu cet ordre lors de la création en décembre 1963 de l'ordre national du Mérite qui s'est substitué à 16 ordres ministériels et coloniaux.

Comme les autres ordres ministériels, il comporte trois grades : chevalier, officier et commandeur. Les promotions ont lieu chaque année à l'occasion du 1er janvier et de la fête nationale du 14 juillet. Les croix sont réparties en trois contingents :

Le contingent A concerne le personnel navigant de la marine marchande, des administrations civiles de l'État et des équipages des canots de sauvetage ;

Le contingent B concerne le personnel militaire du ministère des armées ;

Le contingent C concerne les autres personnes qui se sont distinguées pour le développement et le rayonnement des activités maritimes, et notamment dans le domaine de la marine marchande, des ports, des pêches et des sports nautiques.

S'agissant de la SOI-FNMM, celle-ci a été créée en 2006 et elle regroupe actuellement près d'une quarantaine de membres, qui résident majoritairement à La Réunion, mais aussi à Mayotte, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles.

Contact presse :

thierry.clot@hotmail.fr

06 92 54 46 62



M. Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la mer, entouré par le préfet de La Réunion, le directeur de la mer sud océan Indien et les 10 récipiendaires de la section océan Indien de la Fédération Nationale du Mérite Maritime et de la Médaille d'Honneur des Marins